

quand il s'est agi autrefois des grandes questions qui sont venues devant le peuple canadien. Par exemple, je ne crains pas de déclarer que lors de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique au moyen des deniers publics, ou au sujet de l'Acte des biens des Jésuites, il y a eu une excitation intense et dangereuse qui n'était pas restreinte à une seule province. Ces questions ont excité et soulevé le peuple en général, et dans mon humble opinion elles étaient dans leur temps beaucoup plus difficiles à régler d'une manière satisfaisante et paisible que la très importante question qui est maintenant devant le grand conseil de la nation.

Pourquoi ces sentiments de colère et ces sentiments dangereux existaient-ils ? J'ose dire que la principale raison était, ce qui fait la différence avec le présent cas, que pas un gouvernement, pas un parti, pas un homme intéressé dans ces questions ne pouvaient appeler à leur aide ni s'appuyer sur un jugement du Conseil privé de la reine. Je crois que dans la solution de cette question, le présent gouvernement jouit d'un grand avantage, parce que dans l'opinion du peuple, catholiques ou protestants, au sujet de cette question, qui pouvait, je le reconnais, soulever les passions les plus dangereuses, il a pu appeler à son secours, et il a raison d'appeler, à son aide, le principe général de la loi, la loi du pays, la loi de l'Empire, le jugement du Conseil privé de la reine. Pour cette raison, il n'y a pas eu d'agitation populaire contre la loi réparatrice, il n'y a pas eu de déclaration ou démonstration spontanée, ardente contre la ligne de conduite adoptée par le parlement, et j'en félicite la Chambre et le pays.

Il y a eu de grandes assemblées publiques, de grands rassemblements de gens, à Toronto, London, principalement dans Ontario, mais aujourd'hui, dans le moment même où nous examinons ce qu'il y a à faire, je me souviens avec plaisir que ces agitations dans un endroit ou dans un autre, ont été provoquées, ont été encouragées, ont été dirigées par deux hommes qui ont absolument détruit le pouvoir qu'ils auraient pu autrement avoir de diriger une opinion indépendante et impartiale dans le pays.

Quels sont ces deux hommes ? L'un était mon ex-colleague, le Grand Maître de l'Association des Orangistes du Canada. Et quelle est sa position comme chef contre la politique du gouvernement ?

Je désire attirer l'attention sur le fait très important que ce monsieur, un des représentants avoués de l'opinion adverse à la politique du gouvernement, est devenu membre du gouvernement, est resté membre du gouvernement après la déclaration solennelle du chef du gouvernement que dans cette question il se laisserait guider par le jugement du Conseil privé, qu'il fût favorable ou défavorable aux droits de la minorité catholique du Manitoba. Ce monsieur est devenu son allié et son associé dans le gouvernement, et il y est resté, faisant tout ce qu'il était loyalement obligé de faire pour aider et donner de la force au gouvernement pendant qu'il était lié à cette politique ; et, après la mort de ce chef, il continua, il resta membre du présent gouvernement, dans la direction de sir Mackenzie Bowell, et quand ce gouvernement, non seulement passa l'arrêté réparateur du mois de mars dernier, mais déclara par la bouche du premier ministre que, en adoptant cet arrêté, il assumait la responsabilité que cet arrêté comportait, cet homme osa rester, continua à rester membre du gouvernement

jusqu'au mois de novembre 1895, faisant tout son possible, ainsi que la constitution l'y obligeait, pour appuyer et fortifier le gouvernement lié à cette politique de législation réparatrice.

M. l'Orateur, cet homme préside ce soir une assemblée, ou il a présidé et suivi des assemblées convoquées ouvertement dans le but de condamner la politique du gouvernement. Pouvons-nous, tous tant que nous sommes sur un côté ou l'autre de cette Chambre, attacher une grande importance aux actions ou aux mouvements d'un homme de ce calibre ? Je dis qu'il ne représente pas dans le pays une opinion honnête, sincère ou générale. Il peut expliquer son attitude, mais quelle que soit l'explication que lui suggère son habileté, il ne pourra jamais représenter dans le pays une opinion ayant droit aux égards de ce parlement.

Quel est, maintenant, son collègue, son associé, l'autre grand nom qui oppose la politique du gouvernement en faveur d'une loi réparatrice ? L'avocat payé, le procureur payé du gouvernement du Manitoba. Lui, et nul autre. Lui qui était à couteaux tirés avec l'homme dont je viens de parler. Ils se sont pris corps à corps à la dernière session, ils se sont battus comme des Turcs, mais aujourd'hui, ils prétendent représenter une opinion populaire dans le pays.

Je reconnais les talents de l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy), j'admets qu'il pourrait faire beaucoup s'il en avait le pouvoir, et s'il n'était pas embarrassé comme il l'est, d'après les traditions du parlement, par l'attitude unique et extraordinaire qu'il a prise sur cette question.

Je n'ai pas hésité à la dernière session, et je n'ai jamais hésité à me prononcer sur cette question. Je me propose de la traiter de nouveau, non seulement pour y attirer l'attention des honorables députés, mais pour prendre l'avantage que je peux avoir auprès de mes concitoyens, en signalant le fait que toute l'agitation qu'il y a eu contre la politique de justice adoptée par le gouvernement, a été provoquée, a été excitée, a été dirigée par l'avocat payé du gouvernement du Manitoba. Cette excitation a été éphémère, cette agitation a été soulevée par des arguments dont chacun avait été payé d'avance, payé au comptant. L'honorable député de Simcoe ne peut pas apporter un seul argument qui n'a pas déjà été payé avec l'or du Manitoba, qu'il a dans sa poche. Vais-je me laisser influencer par des arguments de cette nature, et laisser ébranler légèrement mon opinion comme membre libre et indépendant du parlement ? Je me moque et je méprise cela, et je crois que le peuple du pays estimera l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy) à sa valeur réelle.

Mais si les honorables députés pensent que mon attitude est extrême, j'appellerai à mon aide en condamnant l'approbation, la défense dans cette législature indépendante, de la politique du gouvernement du Manitoba par le député de Simcoe—j'appellerai à mon aide les arguments que l'honorable député (M. McCarthy) a lui-même avancés dans cette Chambre. Il sait que son attitude est contraire aux traditions et aux doctrines du parlement. Il sait que son attitude est incompatible avec la position d'un membre indépendant de cette Chambre, ou de tout parlement britannique, et ses propres opinions sur cette question sont dans les archives.

Je n'attirerai pas de nouveau votre attention, M. l'Orateur, sur les règles de la Chambre, ni sur les